



Rachid Adda
Vice-pdt du groupe MRC



MES INTERVENTIONS LORS DE LA SEANCE BUDGETAIRE 2006

Discussions dans le débat général

>> Secteur de Claire Villiers : Démocratie régionale et jeunesse

Monsieur le président
Madame la présidente,

L'une des innovations de cette mandature tient dans l'engagement de la Région dans une démarche de développement de la Démocratie Régionale.

Nous développons cette démarche participative parce que nous avons confiance dans les Franciliens et que nous pensons qu'ils peuvent apporter à notre institution, par leur expertise et leur expérience, une plus-value pour l'élaboration d'une politique régionale encore plus proche de leurs aspirations et leurs besoins.

Quand certains développent un point de vue ethnique de la Nation, nous savons bien, quant à nous, que l'accès à la citoyenneté, pleine et entière, et l'exercice de la démocratie, sont intimement liés. En effet, suffit-il aujourd'hui d'avoir la nationalité française pour être un citoyen français à part entière ? A l'évidence non, tant les discriminations sapent le pacte républicain, plus particulièrement en Ile de France où un quart des Franciliens vivent en Zone Urbaine Sensible (ZUS), dont beaucoup sont devenues des territoires de relégation. D'ailleurs ce ne sont pas des zones de non droit mais de déni de droits.

Nous sommes donc satisfaits que la Région ait pris à bras le corps le problème des discriminations que nous considérons avant tout sociales, géographiques, générationnelles, institutionnelles, même si nous n'oublions pas les discriminations qui touchent plus particulièrement une partie des Franciliens en raison de leur origine ethnique ou leur religion.

Ces deux premières années furent celles de l'élaboration d'une boîte à outils qui doit nous permettre de développer la transversalité de ce domaine particulier de l'action régionale, particulier parce qu'il s'agit avant tout de Citoyenneté.

Nous vous soutiendrons dans la poursuite de votre action, en pratiquant sans défiance un doute méthodique, que je pourrais qualifier de vigilance républicaine, et nous voterons donc ce bleu budgétaire qui traduit votre volonté d'agir au service et à l'écoute des Franciliens.

>> Secteur de Marie Richard : Sports, Tourisme, Loisirs

Monsieur le président
Madame la présidente,

Je réduirai mon explication de vote au secteur du sport. Guillaume Vuilletet aura l'occasion de revenir sur le Tourisme à travers un amendement relatif au CRT.

Le groupe MRC est en accord avec le choix de l'exécutif. Sans présager de la discussion sur les amendements, ce budget "sports, tourisme, loisirs" tel qu'il devrait être adopté à l'issue de ce débat répond aux ambitions qui sont les vôtres pour l'élaboration d'une véritable politique sportive de la région. Vous montrez ainsi que la volonté de la Région, réaffirmée l'an passé, de mettre le sport au cœur de sa politique, s'inscrit dans la durée et n'était pas un effet d'annonce lié à la seule candidature de Paris 2012.

Les choix de l'exécutif sont pertinents et s'appuient sur la concertation avec les acteurs du monde sportif qui se poursuit depuis la tenue des Assises du sport de l'an passé. Ils tiennent compte de la transversalité de ce secteur puisque la santé publique, la formation et l'emploi, la politique de la ville, les politiques éducatives sont concernées et j'en oublie sûrement. Il apparaît donc à l'évidence que si le sport n'est pas un champ de compétence obligatoire de la Région, il est une compétence nécessaire. Plus généralement, le secteur Sports, Tourisme et Loisirs a un effet de levier important sur beaucoup d'autres politiques sectorielles de la Région.

Toutefois cette transversalité n'est pas assez visible et d'ailleurs aujourd'hui, le financement de ce secteur provient largement des politiques éducatives et de la politique de la ville de la Région. A cet égard, nous pensons que les projets sportifs financés "politique de la ville" devraient être soumis à l'avis de la commission Sports, Tourisme et Loisirs comme devraient l'être les projets d'équipements sportifs financés dans le cadre de la politique des contrats.

Dans le même esprit de transversalité, la construction des équipements sportifs liés aux lycées devrait être plus encore un élément de la politique sportive de la Région. La vétusté des équipements sportifs de proximité doit nous inviter à une réflexion sur ce point s'appuyant sur celle du Conseil Economique et Social Régional. Nous devons voir comment le dispositif régional d'aide à la construction d'équipements sportifs liés aux lycées et même les contrats régionaux, dans le cadre de leur critérisation, pourraient nous permettre de fournir plus rapidement aux Franciliens une égalité de traitement pour les pratiques sportives diverses (loisirs, scolaires, club).

La demande de constitution d'un groupe de travail sur la question avait été demandée l'an passé par le groupe MRC et d'ailleurs obtenue. Nous aimerions savoir ce qu'il en est de sa mise en œuvre. Nous savons bien qu'aujourd'hui les dispositifs existants dépendent exclusivement de la capacité financière ou de la volonté politique des communes ou des intercommunalités. Nous ne pouvons pas nous résigner à attendre la bonne volonté de certains élus pour résorber cette inégalité d'accès aux équipements sportifs (gymnases, terrains de sports) de qualité et en nombre suffisant.

Concernant la Coupe du monde de rugby de 2007, nous proposerons un amendement afin que la Région accompagne avec des moyens propres cet événement qui à défaut d'être planétaire est mondial. Nous devons en effet faire face à un afflux de projets pendant les deux prochaines années et il faut être en mesure de les soutenir convenablement sans impacter d'autres manifestations sportives soutenues depuis plusieurs années par la Région et qui font partie du paysage sportif francilien.

Nous voterons donc ce budget qui devrait être amendé et amélioré grâce à une interaction créative entre la ténacité des groupes de la majorité mais aussi de l'opposition et la grande capacité d'écoute de l'exécutif.

>> Secteur de Julien Dray : Politique de la Ville

Monsieur le Président
Monsieur le Vice-président

Le projet de budget 2006 concernant la politique de la ville est à l'image des interrogations qui touchent ce secteur pour notre collectivité. Il est à la croisée des chemins. En effet la politique de la ville est en phase de redéfinition. Elle doit selon nous être redéfinie pour intégrer à la fois la recentralisation partielle au travers de l'ANRU et les événements de novembre dernier qui ne signifient en aucun cas comme on a pu l'entendre de façon simpliste « l'échec de la politique de la ville ». La politique de la ville est en constante évolution. Elle a déjà changé et ses effets ne sont jamais immédiats. Les programmes structurels - les démolitions reconstructions- sont trop récents pour être jugés.

Dans ce débat, trois écueils nous guettent.

Pour revenir au premier point concernant la recentralisation, le risque réel serait de voir la région pérenniser une politique de guichet sans objectif propre, en se contentant d'abonder les dossiers de l'Etat. Surtout à l'heure où l'Etat ne respecte toujours pas ses engagements pris dans le contrat de plan en matière de politique de la ville.

Le deuxième écueil serait de renoncer à orienter les politiques structurelles de reconfiguration de l'habitat pour voir son action diluée dans le tout associatif. Bien entendu, les associations et notamment les associations spécialisées sont au cœur de la politique de la ville. Ici, la Région doit réaffirmer sa vocation originelle à agir sur les investissements et à mener des actions de long terme en faisant fonctionner ensemble actions structurelles et soutien aux acteurs associatifs locaux acceptant l'évaluation de l'action publique.

Enfin, le dernier écueil serait celui du saupoudrage et de la dilution des interventions, de l'empilement des dispositifs.

Plus généralement, nous souhaitons voir la politique de la ville s'investir encore plus largement dans le champ de la défense et de la promotion des services publics dans les quartiers. Le niveau de la région - entre investissement stratégique et proximité - paraît être ici le plus pertinent.

Vous l'aurez compris notre position est claire :

Réorienter, repositionner, redéployer soit. Jeter le bébé avec l'eau du bain, non. Le repositionnement de la Région n'est pas encore opéré et le débat doit se poursuivre en 2006. Le budget qui nous est proposé aujourd'hui préserve les marges de manœuvre de notre collectivité.

La crise des banlieues n'aura pas une réponse unique. Des villes - y compris de banlieue - ont été épargnées (et pas seulement Neuilly...). Au total, nous en appelons à une vision pragmatique de la politique de la ville. Surtout, les effets d'une telle politique ne se mesurent pas en quelques mois au regard du nombre de véhicules brûlés. En tout état de cause, la généralisation n'est pas possible et l'action publique, comme en matière de sécurité, doit s'accompagner d'un discours républicain ferme mais qui ouvre aussi le champ du possible.

Cette exigence républicaine est d'autant plus importante que le Ministre de l'Intérieur semble opérer un changement de cap radical, voire un changement de paradigme, dans la conception de la politique de la ville et pour tout dire de la Citoyenneté. La réforme du FASILD (Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) et le démantèlement programmé de la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville) sont des signes annonciateurs inquiétants.

A cela, il faut ajouter que la tentative de lecture ethnique des événements dans les banlieues populaires et la tentation de mettre à nouveau le religieux dans le jeu social et politique nous commandent en effet à une vigilance républicaine accrue.

Présentations des amendements du groupe MRC

>> Amendement relatif au financement d'études épidémiologiques sur l'impact sanitaire de la pollution chimique liée au trafic aérien des aéroports franciliens.

Exposé des motifs de l'amendement.

Il n'existe actuellement aucune étude épidémiologique française portant sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique d'origine chimique, sur les populations vivant autour d'une plate forme aéroportuaire. Aujourd'hui seul l'impact du bruit sur le sommeil a été étudié. Des études ont été menées à l'étranger (Pays-Bas, G.B, Suède, E.U) et ont eu le mérite de poser le problème des agrégats de pathologies sur des communes situées près d'un aéroport. Partielles et limitées à un nombre de cas restreints, elles auraient dû inciter, en France et en Ile-de-France singulièrement où existe la plus forte concentration d'aéroports, les pouvoirs publics, en particulier l'Etat, à lancer des études sérieuses dans ce domaine.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère a fait le choix de ne pas reconnaître la spécificité de la pollution liée au trafic aérien et malgré l'enjeu de santé publique l'Etat ne semble pas vouloir prendre l'initiative. Compte tenu des caractéristiques propres à la Région Ile-de-France sus évoquées (deux aéroports internationaux), des enjeux au regard des populations exposées, des compétences nouvelles de la Région en matière de gestion des plates-formes aéroportuaires, il apparaît souhaitable que la Région Ile-de-France soit moteur dans ce domaine en prenant dès cette année l'initiative par la création de la ligne budgétaire ad hoc.

Cette étude, qui s'étendra sur plusieurs années, n'entrera en phase opérationnelle (choix du panel, prélèvement, mesures, cartographies) qu'après l'élaboration d'une méthodologie et d'un protocole robustes pouvant s'appuyer, dans le cadre du PRQA, notamment sur les expertises de l'INVS, d'AIRPARIF, de l'ORS, de l'INERIS, de la DRIRE... Cette phase préalable particulièrement importante au regard du peu d'études existantes et du caractère exemplaire de cette étude pourrait être menée à travers deux thèses de doctorat financées par le dispositif régional existant.

Le groupe MRC propose donc de créer une nouvelle ligne « Etudes de santé publique sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique liée à l'activité aéroportuaire et au trafic aérien des aéroports franciliens » dotée de 150000 euros en autorisation d'engagement et en crédit de paiement.

Par ailleurs, nous proposons que la région Ile-de-France lance un appel à candidatures et projets pour deux thèses dans le cadre du dispositif régional existant.

Réponse de l'exécutif

L'exécutif régional accepte l'amendement du groupe MRC qui est voté par les groupes de la majorité régionale (PS, MRC, PRG, CACR, Les Verts) et par l'UDF.

L'exécutif annonce aussi la création d'un pôle épidémiologique régional qui s'appuiera sur les secteurs santé, recherche et environnement de la Région.

L'amendement du MRC a été accepté par l'exécutif et voté par l'assemblée.

>> Amendement relatif au préfinancement du dispositif d'aide à l'insonorisation des riverains des aéroports de Roissy et Orly.

Mon intervention en séance pour défendre l'amendement

Je tiens d'abord à associer à cet amendement mon collègue Daniel Guérin qui s'implique aussi beaucoup sur ces questions.

Cet amendement vise à créer, dans le cadre l'article 57 de la loi de finances rectificative pour 2004, un fond de préfinancement du dispositif d'aide à l'insonorisation des riverains des aéroports de Roissy et Orly.

Il s'agit surtout Monsieur le président d'un « amendement de discussion » sur une question qui concerne très directement plus de 600 000 franciliens Cette discussion est plus que jamais nécessaire en raison des problèmes que rencontre, depuis quelques mois, le dispositif d'aide à l'insonorisation.

Ce dispositif, ouvert aux riverains sous conditions d'éligibilité, est aujourd'hui alimenté par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes versée par les compagnies aériennes suivant le principe de « pollueur payeur ». Une réforme du dispositif a modifié le mode calcul de la taxe et en a confié la gestion à ADP et la collecte à la DGAC qui prennent respectivement les places de l'ADEME et des Douanes.

En 2004, le gouvernement nous avait annoncé que la TNSA rapporterait 55 millions d'euros dont 25 millions pour les aéroports franciliens s'appuyant sur les prévisions de la DGAC. A ce rythme, il faudrait à périmètre constant du PGS, au moins 20 ans, pour aboutir à l'insonorisation de tous les logements éligibles sans parler des bâtiments publics tel que les écoles et les établissements à caractère sanitaire.

Pire, au 31 novembre 2005, la DGAC n'avait encaissé que 12 millions d'euros sur les 25 escomptés en raison de ce qu'elle appelle pudiquement des erreurs des compagnies aériennes.

Ceci n'est pas acceptable car le bruit est plus qu'une nuisance : c'est une pollution à laquelle les riverains sont soumis en durée cumulative à plus de 4h par jour et dont les effets sur la santé, sur l'apprentissage et même l'agressivité des enfants sont démontrés.

Le gouvernement Raffarin et son ministre des transports Gilles de Robien ont une grande responsabilité dans cette situation puisque l'Etat a décidé de piloter à vue puisqu' :

_ En modifiant le PGS il a augmenté le nombre des ayants droits de 300 % (de 15900 à 63257 sur Roissy) sans prévoir les moyens financiers supplémentaires nécessaires. La nouvelle clé de répartition aggrave même la situation pour Orly.

_ En changeant l'organisme collecteur, il a entraîné un décalage dans l'encaissement, ce qui explique en partie le manque à gagner de la collecte et bloque le fonctionnement des CCAR laissant de nombreux dossier en attente.

_ En confiant la gestion du fond à ADP, société anonyme prochainement privatisée et soumise à des règles comptables strictes, il a créé les conditions du blocage du dispositif : tant que les sommes ne sont pas en caisse, impossible d'engager.

_ En réformant les modalités de la collecte_ et c'est cela le pire _, il a fait le choix incompréhensible de ne pas fixer la ressource en fonction des besoins réels qui répondent à l'exigence d'insonoriser l'ensemble des ayants droits dans des délais raisonnables (5 à 10 ans)

_ En oubliant son rôle de gendarme, il permet aux compagnies aériennes de se soustraire de leurs responsabilités sociale et environnementale entraînant une fragilité du dispositif

_ En abandonnant enfin le projet de 3^{ème} aéroport sans proposer de solutions alternatives pérennes, il a mécaniquement programmé la hausse du nombre de mouvements sur Roissy et donc une augmentation de la nuisance. A titre d'information, le plafond en mouvements à Roissy était fixé à 550000 mouvements par an dans l'ancien PEB de Roissy-CDG, il est programmé à 680000 dans le projet de PEB de Roissy et nous savons bien que le plafond réglementaire des 200000 mouvements sur Orly sera sûrement remis en cause prochainement.

Mais tout n'est pas noir Monsieur le président. La mobilisation des associations de riverains et des élus Valdoisiens malgré le double discours parfois pratiqué par certains à droite, a permis de faire bouger les choses. J'ai moi-même interpellé le Préfet du Val d'Oise au sein de la CCAR de Roissy afin que notre commission puisse continuer à instruire les dossiers puisque depuis octobre tout était gelé faute d'encaissement des sommes prévues. Le gouvernement a répondu à cette mobilisation en relevant de 80 % le niveau de la taxe. Mais cela demeure insuffisant et il est urgent d'aligner la ressource aux besoins des riverains.

Monsieur le président, un dispositif de la loi de finance 2004 offre la possibilité aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une convention avec ADP, de contracter des emprunts à coût théorique nul puisque remboursables par l'exploitant grâce au produit de la TNSA.

En effectuant ce tour de passe-passe, le gouvernement tente bien entendu de faire payer par d'autres peut-être le coût financier et sûrement le coût politique de son désintérêt pour les riverains.

Les modalités de l'emprunt n'étant pas encore fixées par le gouvernement, nous vous demandons à titre symbolique, Monsieur le président de créer une ligne abondée symboliquement de 1 euros en CP au regard des 200 millions nécessaires afin d'affirmer notre volonté de prendre, malgré le piège tendu par le gouvernement, la possibilité qui nous est offerte et d'apporter une solution acceptable à la seconde préoccupation des riverains des aéroports franciliens après le chômage mais avant la sécurité. **Cette possibilité pour la région ne doit en rien faire oublier les obligations des uns et les devoirs des autres.**

Nous vous demandons donc surtout, Monsieur le président, d'engager les discussions nécessaires avec l'Etat pour résoudre rapidement et durablement la question de l'insonorisation des riverains.

Exposé des motifs de l'amendement.

Le nouveau Plan de Gène Sonore de l'aéroport CDG double en superficie et, en englobant 20 communes supplémentaires, porte à 63257 (contre 15900 en 1999) le nombre d'habitations éligibles à l'aide à l'insonorisation, soit une hausse de 300 %. Les crédits nécessaires n'ont été augmentés en proportion ni à Roissy ni à Orly. Pour l'aéroport d'Orly, la nouvelle clef de répartition du produit de la TNSA, basée sur le volume du trafic, a largement amputée l'enveloppe consacrée à l'insonorisation des riverains malgré l'augmentation du nombre d'ayants droits. A cela il faut ajouter les bâtiments publics comme les Ecoles et les Hôpitaux.

Il faudrait « à PGS constant » **près d'une vingtaine d'année** pour aboutir à l'insonorisation de tous les logements éligibles.

Malgré une annonce initiale en 2003 par Roselyne Bachelot à 44 Millions d'euros, la DGAC, organisme perceuteur depuis la réforme de la TGAP en TNSA, avait évalué en juin dernier à 25 millions d'euros le produit de la TNSA pour 2005. Au 31 novembre 2005, la DGAC n'avait encaissé que 12 millions d'euros (différence due à des « erreurs » des compagnies). Depuis octobre, la CCAR, tributaire des règles comptables de la société anonyme ADP, gestionnaire du dispositif en remplacement de l'ADEME, se voit dans l'impossibilité d'instruire les dossiers des riverains (400 par commission pour Roissy-CDG).

Ce droit est largement obéré pour les nombreux riverains qui attendent de pouvoir bénéficier de ce dispositif d'aide à l'insonorisation.

La responsabilité de l'Etat est entière. Il a étendu le Plan de Gène Sonore tout en réduisant de fait le financement du fonds d'aide aux riverains. Face à cette situation, la Région doit prendre ses responsabilités et rechercher une solution de nature à répondre aux attentes spécifiques et aux besoins des riverains d'Orly et de Roissy.

La Région mandate le président pour agir auprès de l'Etat afin d'obtenir que le financement du fonds d'aide aux riverains soit porté au niveau des besoins exprimés par les riverains, et afin que soit mis œuvre le respect par l'Etat de ses engagements dans la durée, pour améliorer la prise en charge de l'insonorisation, en réfléchissant à la possibilité de porter ou de faire porter un emprunt remboursable sur le fonds d'aide aux riverains pour assurer ce financement.

Cette possibilité de portage, prévue par l'article 57 de la loi des finances rectificative, consiste en un emprunt dont les annuités seraient remboursées par l'exploitant d'aérodrome grâce au produit de la TNSA, dans la limite de la moitié du produit annuel de la taxe. L'ordre de grandeur de cet

emprunt serait de 200M€. **Théoriquement de coût nul pour la Région**, cette initiative pourrait inciter d'autres collectivités territoriales ou des bailleurs sociaux à faire de même. A titre symbolique, et en attendant que l'Etat fixe les modalités de cet emprunt et pour lancer la discussion sur le sujet, nous proposons d'abonder cette ligne de 1€, sachant que les sommes à mobiliser sont de l'ordre de 200M€.

Le groupe MRC propose de créer une action « fonds de préfinancement, au dispositif d'aide à l'insonorisation des riverains des aéroports d'Orly et de Roissy », de l'abonder symboliquement de 1 M€ en AP et de 1 € en CP et de mandater le président pour l'évaluation des modalités de cet emprunt et des garanties nécessaires à une opération à coût nul conformément à l'esprit de la loi.

Réponse de l'exécutif

En accord avec l'analyse de notre groupe, l'exécutif régional s'est engagé à interpeller l'Etat afin qu'il s'engage sur la pérennité du dispositif, sur l'élaboration des modalités de l'emprunt afin de trouver une solution durable et acceptable pour la Région dans le cadre des communautés aéroportuaires.

Suite à cet engagement, l'amendement a donc été retiré.

>> Amendement relatif au soutien de projets sportifs liés à la coupe du monde de Rugby de 2007.

Exposé des motifs de l'amendement.

A défaut d'être planétaire, la coupe du Monde de rugby, qui aura lieu en 2007, est au moins un événement mondial. L'engouement populaire pour ce sport doit être l'occasion de favoriser sa pratique et plus généralement un vecteur pour la promotion des pratiques sportives.

A l'occasion de cet événement, de nombreuses manifestations sportives connexes seront organisées en Ile-de-France dont certaines seront financées par la Région Ile-de-France. Compte tenu du caractère temporaire de cet afflux prévisible de projets et afin de pouvoir les accompagner dans de bonnes conditions sans porter préjudice aux financements d'autres manifestations sportives franciliennes, il est souhaitable de créer une ligne spécifique au sein du programme « Soutien aux événements sportifs » pour le financement d'une action nouvelle « soutien à des événements sportifs liés à la Coupe du monde de Rugby de 2007 ».

Cette ligne dédiée favorisera une gestion optimale des projets présentés à la Région et écartera le risque de mettre en péril, par un effet de vases communicants, la pérennité d'autres manifestations sportives de qualités dont on ne pourrait pas assurer le financement ces deux prochaines années.

Le groupe MRC propose donc de créer une ligne budgétaire spécifique « soutien à des manifestations sportives liées à la Coupe du monde de Rugby de 2007 » dotée de 200 000 euros en autorisation d'engagement et en crédit de paiement.

Réponse de l'exécutif

L'exécutif régional a répondu favorablement à la demande du MRC en proposant un sous-amendement qui valide la création d'une ligne budgétaire spécifique. Cette ligne sera dotée de 150000 euros pour l'année 2006 et montera en puissance en 2007, année de la coupe du Monde. Elle permettra le financement de projets sportifs sélectionnés par un comité francilien ad hoc.

L'amendement a été retiré au profit du sous-amendement de l'exécutif.